

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-4716
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver le deuxième avenant à la convention d'aide financière intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, pour le terme 2021-2023	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b>		
<b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-4716
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <p><u>Date</u>            <u>No résolution</u>            <u>Objet</u>  2022-04-05        CM-20220405-359            APPROBATION - AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u>  Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne  APPUYÉ PAR :            Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Laval concernant le versement d'une bonification de 66 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, pour le terme 2021-2023, et d'accorder des crédits municipaux de 66 000 \$ qui seront appariés à ceux du gouvernement du Québec;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-1068)</p> <p><u>Date</u>            <u>No résolution</u>            <u>Objet</u>  2022-03-23        CE-20220323-938            RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u>  RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'avenant à la convention d'aide financière intervenue entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval concernant le versement d'une bonification de 66 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, pour le terme 2021-2023, et d'accorder des crédits municipaux de 66 000 \$ qui seront appariés à ceux du gouvernement du Québec;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(SD-2022-1068)</p> <p><u>Date</u>            <u>No résolution</u>            <u>Objet</u>  2022-02-02        CE-20220202-312            AUTORISATION - NÉGOCIATION - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL</p> <p><u>Résumé</u>  RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier, au nom de Ville de Laval, l'ajout de crédits supplémentaires municipaux auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'entente de développement culturel pour les années 2022 et 2023, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat.</p> <p>(SD-2022-246)</p> <p><u>Date</u>            <u>No résolution</u>            <u>Objet</u>  2021-04-14        CM-20210414-322            APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u>  Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib  APPUYÉ PAR :            Aram Elagoz</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 1 607 038 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le terme 2021-2023 et d'autoriser des crédits municipaux de 1 607 038 \$ qui seront appariés à ceux du MCCQ;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1352)</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	<b>No SD</b> SD-2023-4716
<u>Date</u> 2020-11-25	<u>No résolution</u> CE-20201125-3621	<u>Objet</u> NÉGOCIATION - TERMES DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
<u>Résumé</u> <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b>  d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, les termes de l'entente de développement culturel pour les années 2021 à 2023, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat.  (SD-2020-4988)		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  En juillet 2021, une convention d'aide financière est intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « MCC ») concernant le programme d'aide aux initiatives de partenariat. La Convention a été modifiée par avenant le 2 mai 2022 afin d'octroyer une aide financière additionnelle.  Selon la convention, l'aide financière accordée par le MCC à la Ville devait être utilisée pour la réalisation d'un plan d'action avant le mois de juin 2024. Dans le contexte de relance du milieu culturel suite à la pandémie de la COVID-19, certaines actions figurant au plan d'action ne seront pas complétées dans les délais prévus.  Le ministre accepte de prolonger la durée de la convention afin de finaliser ces actions et accepte d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la Convention, soit jusqu'au 30 juin 2025.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b>  Signature de la convention		
<b>CADRE NORMATIF</b>  NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'approuver le deuxième avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, pour le terme 2021-2023,  d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		